



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Price-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **14 février 2023**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Price-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Monsieur Richard Breton
Siège #2 – Madame Andréanne Boulanger
Siège #3 – Monsieur Claude Yockell
Siège #4 – Madame Marie-Pierre Fortin
Siège #5 – Monsieur Patrick Lefrançois
Siège #6 – Madame Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault
Est également présente Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 heures 30 minutes.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 17 janvier 2023
- 4 - CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Nomination directeur général et greffier-trésorier
 - 5.2 - Modification de signataires aux comptes
 - 5.3 - Autorisation des dépenses incompressibles pour l'année 2023
 - 5.4 - Nomination par intérim de l'adjointe administrative
 - 5.5 - Abrogation de la résolution 82-10-03-2010 : Dépenses des repas
 - 5.6 - Planification stratégique : Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de la consultation publique
 - 5.7 - Planification stratégique : Désignation des membres du comité
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Autorisation d'achat d'équipement de protection incendie
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 - Ratification d'octroi du contrat pour l'achat de lumières de rue au LED
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU



- 8.1 - Cours d'eau potable - Responsable des travaux publics
- 8.2 - Entretien de la génératrice à la station de production d'eau potable
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 9.1 - Entretien pompe d'eaux usées du poste St-David
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - CCU - Demande de modification au règlement de zonage
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 13.1 - Embauche coordonnateur - Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice de Beauvillage
 - 13.2 - Changement de signataires au compte Terrains de jeux
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
 - 16.1 - Renouvellement mandat de l'administrateur de l'OMH du sud de Lotbinière
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Autorisation de paiement du brunch pour les nouveaux arrivants
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de janvier 2023
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
 - 21.1 - Autorisation de paiement à la MRC de Lotbinière pour frais de cours d'eau et service d'ingénierie pour 2022
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

3300-02-2023

SUR PROPOSITION de monsieur Patrick Lefrançois, et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2023 soit accepté à l'unanimité des conseillers.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 17 janvier 2023 à 19h30

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3301-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et secondé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Nomination directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE Madame Annie Gagnon, directrice générale et greffière- trésorière, a quitté ses fonctions le 23 décembre dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un processus de recrutement en novembre dernier et que le processus est officiellement terminé;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Caron est le candidat qui a été choisi et qu'il détient les compétences requises pour le poste de directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,



3302-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et secondé par Madame Andréanne Boulanger il est résolu à l'unanimité :

- D'embaucher Monsieur Alexandre Caron au poste de directeur général et greffier-trésorier selon les modalités de l'entente, et ce, rétroactivement à partir du 23 janvier 2023;
- De procéder à la signature du contrat d'embauche;
- D'autoriser Monsieur Samuel Boudreault à agir comme représentant aux fins du contrat d'embauche de Monsieur Alexandre Caron.

5.2 - Modification de signataire aux comptes

ATTENDU QUE Madame Andréanne Boulanger se retire de toutes délibérations en raison d'un possible conflit d'intérêt;

ATTENDU QUE Madame Annie Gagnon, directrice générale et greffière- trésorière, a quitté ses fonctions le 23 décembre dernier;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Toutant agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim depuis le 9 janvier dernier;

ATTENDU QUE Monsieur Alexandre Caron agit à titre de directeur général et greffier-trésorier depuis le 23 janvier dernier;

ATTENDU QU'il est important que la modification de signataire aux comptes soit effectuée rapidement;

3303-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et secondé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron à être signataire aux comptes de la municipalité;
- De nommer Monsieur Alexandre Caron comme administrateur principal su AccèsD de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage;
- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron comme représentant autorisé au compte clicSÉQUR de la Municipalité de Saint-Patrice-Beaurivage;
- D'émettre une carte Visa au nom d'Alexandre Caron et de faire passer la limite autorisée de la carte à un montant de 2000 \$;
- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron comme représentant autorisé au compte EmployeurD de la Municipalité de Saint-Patrice-Beaurivage;
- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron comme représentant autorisé au compte d'Hydro-Québec et comme représentant de la municipalité au gouvernement provincial et fédéral;

5.3 - Autorisation des dépenses incompressibles pour l'année 2023

3304-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à payer les dépenses incompressibles pour l'année 2023.

5.4 - Nomination par intérim de l'adjointe administrative

ATTENDU QUE l'adjointe administrative a quitté ses fonctions le 9 février dernier;



ATTENDU QUE la municipalité est en vue de lancer un processus de recrutement;

ATTENDU QUE le poste est actuellement vacant et que Madame Gabrielle Brouard détient les compétences requises pour occuper le poste temporairement;

3305-02-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu :

- D'embaucher Madame Gabrielle Brouard au poste d'adjointe administrative par intérim, rétroactivement à partir du 13 février 2023;
- De procéder à la signature du contrat d'embauche;
- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron à agir comme représentant aux fins du contrat d'embauche de Madame Gabriel Brouard.

5.5 - Abrogation de la résolution 82-10-03-2010 : Dépenses des repas

ATTENDU QUE les élus municipaux et le personnel de la municipalité doivent participer à des évènements dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et responsabilités afin de représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

3306-02-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu :

- D'autoriser aux élus et aux personnels de la municipalité lors de déplacement des frais de repas d'un maximum de 11,73\$ pour le déjeuner, de 22,86\$ pour le dîner et de 26,46\$ pour le souper;
- Il est également résolu que le remboursement des frais de repas doit être accompagnée de pièces justificatives et que les indemnités maximales par repas incluent les taxes et le pourboire;

La résolution portant le numéro 82-01-03-2010 est abrogé par la résolution 3306-02-2023.

5.6 - Planification stratégique : Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de la consultation publique

ATTENDU QUE la municipalité désire dynamiser son territoire et ainsi renouveler son plan de développement local;

ATTENDU QUE le plan de développement est un guide présentant les orientations de développement et les projets selon un échéancier prédéterminé impliquant des ressources locales;

ATTENQU QUE Madame Isabelle Rabouin a dû mettre fin à son contrat pour des raisons de santé;

3307-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- De fixer la date de l'assemblée publique de consultation relative au plan de développement local 2023-2030 de la municipalité au dimanche 26 février 2023 à 9 heures au lieu habituel des séances du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, soit le 530, rue Principale, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Québec, G0S 1B0;
- De nommer Madame Marie-Michèle Benoit, consultante, comme personne qui tiendra cette assemblée publique de consultation;
- D'autoriser un budget pouvant aller jusqu'à un maximum de 2000 \$ pour cette



activité tirée du poste budgétaire 270 190 951 - Subvention Bien-être et collectivité.

5.7 - Planification stratégique : Désignation des membres du comité

ATTENDU QUE la municipalité désire dynamiser son territoire et ainsi renouveler son plan de développement local;

ATTENDU QUE le plan de développement est un guide présentant les orientations de développement et les projets selon un échéancier prédéterminé impliquant des ressources locales;

ATTENDU QUE la municipalité désire légitimer le comité des citoyens de la planification stratégique;

ATTENDU QUE ce comité joue un rôle important dans le déroulement de la démarche et se réunit mensuellement depuis mai 2022;

3308-02-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- De nommer Madame Sylvie Laplante (conseillère), Monsieur Alexandre Caron (directeur général), Madame Isabelle Toutant (agente de développement), Madame Joannie Verret, Madame Lorie Bilodeau, Monsieur Garry Vail, Madame Isabelle Jacques, Madame Judith Bilodeau, Monsieur Claude Yockell, Madame Claire Ouellet, Madame Nathalie Fecteau, Monsieur Frédéric Therrien, Madame Carole Marcoux, Madame Diane Demers, Madame Chloé Deschamps, Monsieur Jacques Chabot, Madame Véronik Riendeau et Madame Mélyna Lefebvre comme membres de ce comité;
- Que Madame Isabelle Toutant soit la responsable administrative du projet;
- QUE le comité ait pour mandat de :
 - Participer aux rencontres en exprimant leurs opinions au sujet des enjeux et priorités des citoyens;
 - Collaborer aux divers moyens de consultation;
 - Agir à titre d'ambassadeur de la démarche;
 - Aider à cibler les projets et actions visant à dynamiser la municipalité;
 - S'assurer que le plan de développement adopté correspondra « aux couleurs » locales et sera utilisé par l'administration

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Autorisation d'achat d'équipement de protection incendie

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toutes délibérations en raison d'un son possible conflit d'intérêt;

ATTENDU QUE le service incendie doit changer deux habits de protection pour les pompiers pour respecter les normes en vigueur;

ATTENDU QUE ce changement doit être fait avant la fin de 2023;

3309-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu:

- D'autoriser la dépense de 6794.70 \$ avec taxes pour l'achat de deux habits de protection incendie.
- Que les fonds nécessaires soient puisés à même le compte 222 00 650 - Vêtements/Chaussures/Accessoires



7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Ratification d'octroi du contrat pour l'achat de lumières de rue au LED

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie ELECAL;

ATTENDU QUE la soumission est pour l'achat et l'installation de 27 luminaires de rue, incluant 7 potences, Roadfocus 54w au LED avec cellule photoélectrique aux endroits jugés prioritaires déterminés par les travaux publics;

ATTENDU QUE le comité des citoyens de la planification stratégique a identifié l'éclairage de rue comme une priorité d'action pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le quartier résidentiel de la rue du Boisé a besoin d'être équipé de lumières de rue et de potences;

ATTENDU QUE le budget 2023 de la municipalité prévoit cette dépense;

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- De ratifier l'octroi du contrat à la compagnie ELECAL pour l'achat et l'installation de lumières de rue, incluant 7 potences, au montant de 12 641.50 \$ taxes incluses;
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 310 027 000 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE - LUMIÈRES DE RUES

3310-02-2023

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

8.1 - Cours d'eau potable - Responsable des travaux publics

ATTENDU QUE notre responsable des travaux publics, Monsieur Jean-François Croteau, va suivre le cours d'eau potable le 11 avril 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit d'effrayer des coûts de 3 403.26 \$ avec taxes pour l'admission au cours;

SUR PROPOSITON de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu :

- D'autoriser le paiement de 3 403.26 \$ avec taxes au Cégep St-Laurent;
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 241 300 454 - Formation dans le budget Réseau distribution de l'eau;

3311-02-2023

8.2 - Entretien de la génératrice à la station de production d'eau potable

ATTENDU que l'entretien de la génératrice de la station de production d'eau potable est primordial et qu'il est nécessaire de le réaliser;

ATTENDU que l'entreprise DRUMCO ÉNERGIE est venu effectuer son entretien le 24 janvier 2023;

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la dépense de 2 331.54 \$ avec taxes à l'entreprise DRUMCO ÉNERGIE;
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 241 300 521 - Entretien et réparation;

3312-02-2023

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Entretien pompe d'eaux usées du poste St-David

ATTENDU que la volute de la pompe de secours du poste d'eaux usées de St-David doit être ré-usinée car la dernière inspection a démontré un niveau d'usure avancé;

ATTENDU que XYLEM a fourni une soumission pour la réfection complète de cette dite volute;

3313-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la dépense de 4 337.12 \$ avec taxes à XYLEM

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1 - CCU - Demande de modification au règlement de zonage

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour l'agrandissement en tant qu'usage complémentaire et de modifier le règlement de zonage dans la zone 01-CH, concernant le lot 4 449 483;

ATTENDU QUE la demande autoriserait l'entreposage extérieur de palettes de bois, planches de bois et du matériels connexes à la réfection des palettes de bois;

ATTENDU QUE le demandeur respecte les conditions suivantes:

- Entreposage extérieur permis seulement dans la cour arrière, sans excéder 80% de la superficie de cette cour;
- L'entreposage doit être ceinturé par une clôture non ajourée de type frost lamelé d'une hauteur minimale de 2,0 mètres et ne peut excéder 3,0 mètres;
- La hauteur maximale de l'entreposage ne peut dépasser en aucun temps la hauteur de la clôture;
- Seulement les matériaux suivants sont autorisés comme entreposage, palette de bois, planche de bois et matériaux connexes à la réfection de palette;
- Aucun entreposage à moins de 3 mètres de toute ligne de lot;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande et donné ses recommandations positives;

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

EN CONSÉQUENCE,

3314-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- D'accepter la demande de dérogation mineure telle que demandée.

13 - SPORT, LOISIRS ET CULTURE

13.1 - Embauche d'un coordonnateur - Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice-de-Beaurivage

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice-de-Beaurivage embauche le personnel qui œuvre dans le cadre de la semaine de relâche ainsi que pour le terrain de jeux estival de la Municipalité;

ATTENDU QUE le résultat du processus d'embauche établi pour la sélection du personnel et la qualité du travail réalisé l'an dernier;

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick

3315-02-2023

Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité recommande à l'Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice-de-Beaurivage l'embauche de Madame Lorie Bilodeau à titre de coordonnatrice pour la semaine de relâche et de Madame Joannie Verret à titre de coordonnatrice pour la saison estivale 2023.

13.2 - Changement de signataire au compte Terrains de jeux

ATTENDU QUE Madame Andréanne Boulanger se retire de toutes délibérations en raison d'un possible conflit d'intérêt;

ATTENDU QUE Madame Annie Gagnon, directrice générale et greffière- trésorière, a quitté ses fonctions le 23 décembre dernier;

ATTENDU QUE Monsieur Alexandre Caron agit à titre de directeur général et greffier-trésorier depuis le 23 janvier dernier;

ATTENDU QU'il est important que la modification de signataire aux comptes soit effectuée;

3316-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron à être signataire aux comptes de l'Œuvre des terrains de jeux comme représentant de la municipalité en remplacement de Madame Annie Gagnon comme représentant de la municipalité;
- De nommer Monsieur Alexandre Caron comme administrateur principal sur le AccèsD de l'Œuvre des terrains de jeux en remplacement d'Annie Gagnon comme représentant de la municipalité;

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

16.1 - Renouvellement mandat de l'administrateur de l'OMH du sud de Lotbinière

ATTENDU QUE L'OMH du Sud de Lotbinière a besoin d'une résolution du conseil municipal pour le renouvellement du mandat de l'administrateur de l'OMH;

ATTENDU QUE le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE le premier mandat, 2 membres sont nommés pour 1 an et 2 membres sont nommés pour 2 ans;

ATTENDU QUE la date du début du mandat est le 1er janvier 2023;

3317-02-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- De mandater l'administrateur de l'OMH, Monsieur Richard Breton, en ce qui a trait la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

17 - DIVERS

17.1 - Autorisation de paiement du brunch pour les nouveaux arrivants

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas accueilli ses nouveaux arrivants depuis l'an 2020 en raison de la pandémie mondiale;

3318-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyée par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :



- D'acheter des cartes de repas à la Fabrique Sainte-Mère de Jésus pour son brunch annuel de la Sainte-Patrick au coût de 20 \$ par carte et de les offrir aux nouveaux arrivants des années 2020, 2021, 2022 et 2023;
- QUE les fonds nécessaires soient puisés à même le compte 219 000 922 - Relations publiques

18 - ADOPTION DES COMPTES

18.1 - Comptes à payer pour le mois de janvier 2023

3319-02-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- Que les comptes et les prélèvements automatiques soient autorisés pour le mois de janvier 2023 et que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de 218 554.18 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

21.1 - Autorisation de paiement à la MRC de Lotbinière pour frais de cours d'eau et service d'ingénierie pour 2022

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a engagé des frais pour les cours d'eau en 2022 pour 9 projets différents, appartenant à divers citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Patrice rechargera ce même montant aux propriétaires de ces lots;

3320-02-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser ce paiement de 14 446.05\$ et de puisés les fonds à même le compte de dépense 0310 032 000-Prolongement des infras du parc industriel, honoraires professionnels pour la voirie et les cours d'eau.

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 14 février 2023 est fermée à 19h58.

3321-02-2023

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers



Samuel Boudreault, maire



Alexandre Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de janvier 2023.



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

